

Le vingt- trois janvier deux mille quatorze, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Présents : Max GAUTHIER, René RIGARD, Bernard GONIN, Véronique GANDIT, Michel EMMENDOERFFER, Guy FOURNIER, Joseph GUETAZ, Colette BARRAL, Valérie DE FILLIPIS, Jean-Luc GUILLAUD, , Eliane JOMARD, Véronique DE BESSES, Gilles REBRION, Josiane STRAUMANN

Absents, excusés: Anita LAMBERT

Secrétaire de séance : Madame Véronique GANDIT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

1. VOIRIE

Aménagement Carrefour de l'église

Monsieur Rigard fait part du deuxième devis reçu par l'entreprise FOURNIER TP pour les travaux d'aménagement du carrefour de l'église. Il s'élève à 24 629 € HT. Sur ce devis est mentionné le béton balayé, une plus-value pour le béton désactivé s'élève à 23 € HT le m² soit 920 € HT.

La société GACHET, n'ayant pas fait de nouvelle proposition, l'entreprise FOURNIER est retenue à l'unanimité par le conseil. Les travaux débuteraient courant mars.

2. RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite aux difficultés rencontrées pour trouver des intervenants dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pendant les 2 périodes de $\frac{1}{2}$ heure soit le mardi et le jeudi et après avoir rencontré la commission scolaire, une demande a été faite auprès de l'inspection académique afin de modifier les horaires scolaires comme suit :

Le matin inchangé : soit Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 20 à 11 h 35 et le mercredi de 8 h 20 à 11 20.

L'après-midi inchangé : lundi, mardi et jeudi de 14 h 10 à 16 h 10 et modifié le vendredi de 13 h 10 à 15 h 10. Le conseil accepte aussi que l'heure de garderie créée ainsi le vendredi entre 15 h 10 et 16 h 10 ne soit pas facturée aux familles.

Monsieur le Maire souligne qu'étant à la recherche d'un nouvel animateur et d'un directeur (obligation administrative exigée par la CAF) un contact a été pris avec Mr Clément PERELLO, directeur du centre de loisirs de Virieu, qui serait intéressé par le poste. Une demande a été faite auprès de la sous-préfecture pour savoir sous quelles modalités la commune pouvait embaucher Monsieur PERELLO.

Le conseil donne autorisation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'embaucher Monsieur PERELLO. (délibération 2014-01-01)

3. MAM

Monsieur le Maire fait part des travaux de la MAM. L'aménagement de la cuisine sera pris en charge par la commune. Une proposition a été faite pour un montant approximatif de 5 000 € HT chez CUISINELLA. Cet aménagement comprend les meubles, l'évier, l'électroménager et l'installation. Le conseil valide.

4. MAISON POUR TOUS

Suite à la délibération du 12 décembre 2013 Monsieur le Maire fait part que dans le cadre des obligations de tout chantier de travaux publics il a accepté les propositions de M Salançon, coordonnateur CMSPS pour un montant de 4 260 € HT et de l'entreprise ERGH pour un montant de 986.25 € HT pour les sondages de sol. Ces propositions étaient les plus avantageuses.

5. DIVERS

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle proposition faite par Monsieur REPIQUET pour les plans de la commune.

Monsieur Bernard GONIN fait part d'un devis d'un montant de 1591.98 € HT de la société Elec Froid pour le changement d'un compresseur dans la salle des fêtes.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au mardi 25 février 2014 à 20 h 30.